

Monsieur Louis Schweitzer
HALDE
11 rue Saint Georges
75009 Paris

Lyon, le 11 juin 2007

Délibération de la Halde n° 2007-117 du 14 mai 2007

Monsieur,

Je suis consterné par l'acharnement de la Halde à vouloir légitimer « le voile islamique » dans des lieux hautement symboliques de la République :

- dans les préfectures, lors de la cérémonie de remise des certificats de nationalité française, par votre délibération 2006-131 du 5 juin 2006 que nous avons dénoncé comme discriminante à l'égard des femmes, dans un courrier en date du 23 janvier 2007
- à l'école de la République, par la délibération citée en référence.

Nous relevons que votre instance, dite « Haute Autorité » prétend se substituer aux juridictions judiciaires ou administratives.

Vous annoncez avoir été saisi par une association de lutte contre « l'islamophobie ». Votre collègue a-t-il examiné l'habilitation à agir de ceux qui vous ont saisi ? Le terme « d'islamophobie » est sans contenu. L'islam n'étant pas une personne, ce terme ne peut en aucun cas définir du racisme. A quel titre soutenez-vous l'interprétation de l'islam qui considère « le voile islamique » comme une obligation religieuse sexuée ? Prétendez-vous trancher en matière d'interprétations religieuses, sur les croyances intimes des personnes ?

L'angle de vue adopté par la HALDE me conduit à vous soumettre la demande suivante, pour laquelle j'espère que vous userez d'autant de mansuétude.

Ma femme et moi sommes adeptes de la ceinture de chasteté. Dorénavant, ma femme, ayant fait vœu de chasteté conformément à ses croyances religieuses, enseignera au sein de son collège avec une ceinture de chasteté apparente dont je porterai moi même la clé bien en évidence. S'agissant d'un acte volontaire de la part de ma femme, comme pour les femmes portant le voile islamique, je ne vois pas de quel droit vous ne nous accorderiez pas le droit d'exhiber partout les oripeaux de nos croyances, comme les adeptes du voile islamique.

Comme vous le voyez, il ne suffit pas que quelqu'un croit pour que l'expression de cette croyance soit compatible avec la vie en société. Notre société, pour cela, a construit le principe de la laïcité dont force est de constater que vous ne songez guère à l'appliquer.

En réalité, le voile comme la ceinture de chasteté sont des symboles de l'aliénation de la femme. Si, en théorie et cela demanderait à être vérifié au cas pas cas, certaines femmes peuvent accepter une telle soumission, la glorification de cette soumission d'un sexe est totalement incompatible avec le républicanisme.

C'est en ce sens que le prisme d'analyse à travers vous regardez « l'islamophobie » n'est en aucune manière pertinent.

Cordialement, en espérant que vous pourrez rapidement tenir compte de cette position, qui me semble être partagée par la grande majorité de nos concitoyens, je vous prie d'agréer, Mr Schweitzer, mes salutations républicaines.

M. Benjamin